

le porche, au-dessus de la porte, le baptême de Notre-Seigneur, avec ange tenant respectueusement la robe du Sauveur. Les sablières du chœur sont ornées de sculptures assez grossières, dans les quelles on reconnaît un lièvre blanc, *guen gad*, jeu de mot sur le nom de la paroisse.

On y voit également : 1° un sanglier poursuivant un renard, allusion aux deux grands seigneurs de la paroisse, Guengat, dont les armes portaient des hures de sanglier, et saint Alouarn, *al louarn*, le renard ;

2° Un prêtre tenant d'une main un livre et de l'autre un calice ; saint Fiacre, portant un livre et une pelle ;

3° Un homme portant un sac d'écus ;

4° Un tonneau en perce des deux bouts ; d'un côté, une femme emplit un broc, de l'autre, un homme emplissant le même office.

Ce qui fait surtout la richesse de cette église, ce sont les vitraux anciens qui décorent cinq de ses fenêtres.

A) Abside, fenêtre au-dessus de l'autel Nord, composée de trois baies, terminée carrément, sans tympan. Les trois panneaux du bas sont empruntés à une grande scène du Jugement dernier et devaient occuper primitivement une autre fenêtre.

1° Cinq bustes d'Apôtres, parmi lesquels on reconnaît saint Pierre, portant les clefs, et saint Jean, tenant une coupe d'où sort un dragon ;

2° Cinq têtes de Saintes-Femmes, dont l'une porte un vase de parfums ;

3° Groupe de cinq anges, l'un jouant de la trompette, les autres ayant les mains jointes ;

4° Saint Michel, portant la croix et la balance, présentant un seigneur donateur ;

5° Saint Jean-Baptiste, présentant un seigneur et une dame ;

6° Saint Pierre, portant les clefs, présentant un seigneur et une dame ;

7° Nativité : la Sainte Vierge et saint Joseph à genoux devant l'Enfant-Jésus couché sur la paille ;

8° Circoncision : le grand prêtre est coiffé d'une mitre ;

9° Baptême de Notre-Seigneur.

Les trois baies sont couronnées par des dais Renaissance, d'une bonne composition.

B) Maîtresse-vitre. — Six baies. — La Passion.

1° Notre-Seigneur, chargé de sa croix ;

2° Portement de croix ;

3° 2^e, 3^e et 4^e baies. Crucifiement : on attache à la croix le mauvais larron, vêtu d'une chemise et la corde au cou. A côté de lui, se tient un démon, tandis qu'un ange emporte au ciel l'âme du bon larron. Chose étrange, le mauvais larron tient une petite croix entre ses mains enchaînées. Au bas, se trouve la Sainte Vierge en pamoison, assistée de saint Jean et des Saintes-Femmes. Au pied de la croix est la Madeleine, puis des bourreaux, le centurion à cheval. Sur le harnachement de ce cheval et les bordures des vêtements des personnages, sont des semblants d'inscriptions, composées d'une suite de lettres sans liaison ni sens, telles qu'on les voyait encore, avant le dernier quart du XIX^e siècle, sur les habits des paysans de la région de Pont-l'Abbé ;

4° 5^e baie. Déposition de Notre-Seigneur de la Croix, par Joseph d'Arimatee et Nicodème : au bas est la Sainte Vierge, soutenue par saint Jean et les Saintes-Femmes, portant des aromates ;

5° 6^e baie. Au haut, Notre-Seigneur ressuscité, sortant du tombeau ;

6° Au bas, saint Fiacre, patron de l'église, vêtu d'une robe blanche et d'un scapulaire et capuce rouge ; il tient un livre ouvert et une bêche de jardinier. Au bas de ce panneau, est inscrite la date : LAN 1571.

La scène du crucifiement et celle de la descente de

croix dans ce vitrail sont presque identiques aux mêmes sujets représentés dans la maîtresse-vitre de Gouézec. Les soufflets du tympan sont occupés par des anges portant les instruments de la Passion : croix, colonne, fouet, verges, couronne d'épines, clous, échelle, marteau, tenailles, vase de myrrhe et d'aloès ; dans le panneau central, un agneau crucifère. Six panneaux contiennent des écussons dont les blasons ont disparu.

C) Au-dessus de l'autel Sud, trois baies :

1° Saint Michel ;

2° Notre-Dame assise, portant l'Enfant-Jésus ;

3° Saint Jean-Baptiste.

D) Bas-côté Sud, près de l'autel, quatre baies :

1° Saint Michel, présentant un seigneur donateur et une dame. Le seigneur est vêtu d'une *cotte d'hermine au chef endenché de sable* ;

2° Saint, à genoux, vêtu d'une peau de bête, entouré de nuées et surmonté d'un arc-en-ciel. Ce doit être Noé ou le prophète Elie ;

3° Quatre anges, les mains jointes ; un cinquième, sonnant de la trompette. Ce sujet doit être la continuation du troisième panneau du vitrail A) ;

4° Deux ou trois saints, dont un tient une épée ;

5° Notre-Seigneur fait prisonnier ; baiser de Judas ;

6° Notre-Seigneur devant le Grand-Prêtre ;

7° Sainte Catherine, présentant un seigneur et une dame. La *cotte* du seigneur est armoriée *d'hermines au chef endenché de sable* ;

8° Notre-Seigneur attaché à la colonne et flagellé ;

9° Sainte Barbe, présentant un seigneur et une dame. Le seigneur porte une *cotte de gueules à trois losanges d'argent, 2 et 1*. La dame a une *robe d'azur au lion rampant d'or, couronné et lampassé d'argent* ;

10° Notre-Seigneur en croix. Le bon larron, regardant le ciel ; le mauvais larron, la tête renversée vers la terre. Au pied de la croix, Notre-Dame, soutenue par saint Jean ; puis deux pharisiens ;

11° Notre-Seigneur ressuscité ;

12° Sainte Marie-Madeleine, présentant un seigneur et une dame, portant tous deux *d'azur au lion rampant d'or, couronné et lampassé d'argent*. Ce sont, peut-être, les armes de Kerigny, Sr de Kervrac'h.

Dais flamboyants : dans le tympan, deux anges jouant de la viole ; croix, échelle, deux écussons détruits.

E) Fenêtre au-dessus de la porte Ouest, au bas de la nef ; trois baies ; deux panneaux seulement sont conservés :

1° Femme entrant dans une maison, suivie d'une autre qui porte une quenouille. Cette scène pourrait bien se rapporter à l'histoire de saint Fiacre, patron de la paroisse. On trouve quelque chose d'analogue au jubé de Saint-Fiacre du Faouët ;

2° Un évêque en chape et mitre, ayant devant lui un moine portant la tonsure monacale, les mains jointes, vêtu d'une robe blanche et d'un scapulaire bleu. Ce pourraient être saint Faron, évêque de Meaux, et saint Fiacre, auquel il concéda des terres.

FONTAINES

Au bas du bourg, fontaine de Saint-Fiacre.

A 800 mètres, dans une prairie au bord de la route de Quimper, fontaine de Saint-Jean-Baptiste, second patron.

Dans la chapelle des Lanascol, restent quelques phylactères, devises et légendes, mais les écussons ont disparu.

CALVAIRE

Dans le cimetière, assez près du porche, se trouve un calvaire de granit comprenant : la croix de Notre-Seigneur, travail de la fin du XIX^e siècle. — Sujets anciens : les deux larrons ; Notre-Dame-de-Pitié et les trois Marie ; sur un angle, l'*Ecce-Homo* ; derrière, saint Jean-Baptiste et saint Fiacre. — Autrefois, on y voyait aussi saint Michel, qui a été renversé et brisé.

CALICE ET CROIX DE PROCESSION

Le calice a un pied à six lobes aigus, décorés de rayons flamboyants ; au-dessus est un édicule à six niches en accolade, encadrant des figures sur un fond d'émail ; la tige est hexagonale ; le nœud plat, orné de six boutons d'émail, et le bas de la coupe est garni de rayons courbes.

La croix a la tige et les bras cylindriques, les extrémités terminées par des boules à godrons. De chaque côté du Christ, sont les statuets de la Sainte Vierge et saint Jean, portées sur deux consoles, au-dessous desquelles est un gros nœud formé de deux étages de niches à coquilles, abritant les statuets des douze Apôtres. Aux pieds du Christ est un médaillon ovale, contenant un gros cabochon. Au haut de la niche de la face antérieure, est gravée la date de 1584. Cette belle pièce d'orfèvrerie mesure 1 m. 30 de hauteur. La croix et le calice furent donnés, dit M. de Courcy, à l'église par Alain de Guengat, vice-amiral de Bretagne, capitaine de Brest et maître d'hôtel de François I^{er}, en 1527. Mort en 1532.

Cela est peut-être vrai du calice, mais non de la croix, qui porte la date de 1584.

CHAPELLES

1^o *Sainte-Brigitte.*

Taxée 5 livres 15 sols au rôle des décimes en 1783, ce qui prouve qu'elle était très fréquentée, car la taxe ordinaire des chapelles est de 1 livre 15 sols. Cette chapelle subsiste encore.

2^o *Saint-Sauveur.*

Cette chapelle n'existe plus. La statue du Sauveur aurait été transportée dans l'église paroissiale. C'est dans cette chapelle que le Père Maunoir aurait guéri miraculeusement un nommé Toullec, lors de la mission de 1658.

FAITS DIVERS

1527, Février. — Une chapellenie est fondée à Guengat, par Jean Kerangoez, un des sept curés de la cathédrale de Saint-Corentin. Etant vacante par le décès d'Yves Lo-héac, recteur de Saint-Évarzec, elle fut donnée à maître Eustache Guirriec.

1535, 10 Mars. — Une autre chapellenie, fondée autrefois par Prigent de Saint-Alouarn, étant vacante par le décès de Jean Thomas, fut donnée à Alain du Marhallac'h, clerc, sur la présentation de Jeanne de Guer, tutrice de son fils, Ronan de Saint-Alouarn.

1546, le 13 Janvier. — Dom Prigent Guillou, prêtre, demeurant au village de Keranbouc'h, fonda une chapellenie en l'honneur de Notre-Dame de Lorette, sur l'autel de ce nom, hors le chœur, du côté du Midy, à charge d'une messe basse chaque semaine, le samedi.

Sous la Ligue, le château de Guengat, où se trouvait Jacques de Guengat, de la religion réformée et du parti du Roi, fut assiégé par les ligueurs et obligé de se rendre. (Voir chan. Moreau, p. 79.)

RECTEURS DE GUENGAT AVANT LA RÉVOLUTION

1466. Guillaume Lesmaës, était maître de la psalette de Quimper.
1528. Décès de Alain Lesmaës, recteur de Guengat et de Dinéault.
- 1528-1533. Guillaume Lesmaës, recteur de Guengat et de Dinéault.
1580. Jean de Kerangoez, recteur.
1614. Décès de N. Lyeur, recteur.
1677. Jacques Lhonoré, promoteur et recteur de Kervével, résigne la paroisse de Guengat.
1706. J. Lhostis.
1764. Décès de Julien-Corentin Meillon.
- 1764-1788. Décès de Le Goazre de Kervélégant.
- 1788-1791. Nicolas Le Gorgeu, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Quimper.
- M. Le Gorgeu prêta d'abord le serment, mais il ne tarda pas à le rétracter ; il quitta la paroisse au commencement de l'année 1792. François Palud, vicaire de Kerfeunteun, fut élu pour le remplacer, le 11 Décembre 1791. Mais l'ancien vicaire non assermenté, Nicolas Louboutin (1), continua à exercer dans le pays, et nous le voyons, en

(1) M. Louboutin, né à Guengat le 1^{er} Mai 1754, prêtre en 1778, vicaire à Guengat, parti de Lorient pour la déportation le 1^{er} Octobre 1797 ; de retour, il fut nommé vicaire à Plogonnec en 1805, puis recteur, et mourut le 26 Janvier 1816.

1795, demander une cloison dans l'église, pour la séparer de la partie réservée aux assermentés.

Le 13 Messidor an III (1^{er} Juillet 1795), les citoyens Lequéau, maire, et Quemeneur, officier municipal de Guengat, exposaient au Directoire du District « que le Sr Louboutin, ministre du culte, le célèbre dans une grange ; que sur l'invitation qui lui a été faite de remplir ses fonctions dans l'édifice destiné à cet objet, aux heures indiquées par la Municipalité, il a demandé qu'on y établît une cloison, ce qui, d'après leurs observations, ne tendrait qu'à éterniser les troubles ». En réponse à cette lettre, le Directoire prenait un arrêté « faisant défense à Louboutin d'exercer son culte avec rassemblement dans tout autre local que les édifices d'usage ».

Le Sr Louboutin étant déporté en 1797, le citoyen Palud n'en fut pas plus tranquille et reçut, en 1799, une visite des chouans, qui lui coûta cher.

« Le 8 Brumaire, an VIII (30 Octobre 1799).

« Rapport des citoyens Palud, ministre du culte catholique, et Queinnec, agent de la commune de Guengat.

« Hier, à 8 heures du soir, sont arrivés au bourg de Guengat 60 hommes armés de pistolets et fusils ; quatre d'entre eux se sont présentés chez le citoyen Palud, se disant colonne mobile, le chef se désignant Pascal.

« Après refus formel d'ouvrir, ils ont cherché à défoncer la porte ; sur ce, la porte a été ouverte, sur leur parole d'honneur qu'il ne lui serait point fait de mal. Ils ont d'abord demandé le percepteur, qu'il leur fallait 1.500 fr. pour la caisse royale de Louis XVIII. Sur ce, le citoyen Palud a répondu que le percepteur était parti depuis deux

heures. Sur ce, ils ont fouillé partout chez lui, prenant 200 francs et trois couverts d'argent. Que, de là, ils ont fait le dit Palud les conduire chez le citoyen Guillaume Cosmao, où ils ont levé 120 francs, sous le cautionnement du dit Palud, qu'ils ont requis de passer acte de la somme devant notaire; de là, chez Hervé Le Pavec, où ils ont enlevé 180 francs; de là, chez Michel Douérin, cabaretier, où ils ont exigé 20 écus; puis chez le citoyen Hervé Quéinnec, agent, où ils ont pris 33 francs et une hache pour couper l'arbre de la liberté.

« Ayant pris toutes les dites sommes sous le cautionnement du dit Palud, auquel le commandant a donné une accolade royale, en le priant, le faisant reconduire chez lui, de rétracter son serment dans quinze jours, pour être reçu agréablement de Louis XVIII, qui va incessamment reparaitre sur le trône.

« Arrivé chez lui, on lui a demandé du vin; ils ont bu deux bouteilles et emporté la troisième; ils ont pris les souliers et boucles d'argent du dit Palud, en lui laissant une mauvaise paire. Voulant prendre congé, ils ont demandé au chef: « Allons-nous directement à la maison? » — « Oui, » a dit le commandant. Il a ajouté au dit Palud, en partant: « Il faut que tu boives à la santé du « Roi ». Le citoyen Palud a demandé: « Est-ce à la santé « de Monsieur ou celle du comte d'Artois »? On lui a répondu: « A la santé de Louis XVIII ».

« Que, de là, ils se sont retirés environ onze heures et demie, et après s'être emparés du fusil à deux coups dont le citoyen Abgrall avait rendu dépositaire son garde de la taille de Kerdrein, ils ont pris la route de Quimper.

« Palud dit ne connaître aucun des individus de la bande, avoir seulement des présomptions qu'il y existait un chanoine, parce qu'ils lui avaient demandé pourquoi il n'avait pas fait comme les chanoines de Quimper, ajou-

tant: « Par qui avez-vous été fait prêtre? » Sur sa réponse: « Par S^t Luc », ils lui ont dit: « Tu as bon fond, mais tu « as mal fini ». Après quoi, ils lui ont demandé: « Pourquoi « as-tu acquis des domaines nationaux »? Il a répondu, cherchant un diffuge: « C'est mon père qui m'y a engagé ». — « En conséquence, ont-ils dit, tu as des biens, tu « paieras tout. »

« Chez Quéinnec, ils ont pris une hache pour couper l'arbre de la liberté, qu'ils n'ont pu découvrir dans le grand nombre dont est garni le placitre.

« Palud et Quéinnec ont été maltraités à coups de poing et de crosse de pistolet et de fusil. Six fois, le citoyen Palud a été requis de se mettre à genoux et de dire son *Confiteor*, et qu'à toute reprise on tirait quelque coup de fusil ou de pistolet, on criait: « Qu'on fusille cét intrus ». Ce n'est qu'à force de leur rappeler leur parole d'honneur, qu'il a obtenu la vie. Deux de ces individus, le chef, habillé en cultivateur, l'autre, en habit court, lui ont paru d'une éducation plus qu'ordinaire, et c'est à eux qu'il déclare devoir la vie. Il n'a entendu prononcer que les noms de Bonaventure et *Sans-Rémission* (1), sans savoir à qui on adressait ces noms. »

Ce rapport fut fait, dès le lendemain matin, à huit heures, le 8 Brumaire 1799, à Plogonnec, devant Damey, commissaire du Directoire exécutif de la commune de Plogonnec.

François-Marie Palud, né à Quimper, le 1^{er} Juin 1759, prêtre en 1787, recteur constitutionnel et maire de Guengat, en devint même percepteur sous le Consulat.

Retiré à Penmarc'h, il se rétracta le 15 Février 1816.

(1) Peut-être *Sans-Quartier*.

RECTEURS DEPUIS LE CONCORDAT

1802. Louboutin.
 1805-1815. Guillaume Le Bloas, de Spézet.
 1815-1834. Jean-François Le Baill, de Plougonvelin.
 1834-1849. Clet-Marie Marchand, de Cléden-Cap-Sizun.
 1849-1850. Louis Bernard, de Quimperlé.
 1850-1861. Jean Keranguéven, de Sibiril.
 1861-1869. Jean-Marie Messenger, de Pleyber-Christ.
 1869-1871. Antoine Léonard, de La Feuillée.
 1871-1873. Jean Rohou, de Roscoff.
 1873-1881. Alfred Yvenat, de Saint-Louis, de Brest.
 1881-1883. Sébastien Kerdavid, du diocèse de Vannes.
 1883-1887. Jean-Marie Cadiou, de Plouénan.
 1887-1892. François Kerbrat, de Plounévez-Lochrist.
 1892-1901. Jean-Marie Le Bec, de Plovan.
 1901. Charles-Yves Fermon, de Quimper.

VICAIRES

1832. Yves Prigent.
 1854. Jean Quidéau.
 1861. Louis-François de Guay.
 1865. Edmond Le Masson-Morinière.
 1870. Alexandre Le Grand.
 1874. Jean-François Perrot.
 1876. Narcisse Kerdavid.
 1891. Joseph-Louis Bossennec.
 1894. Emile Gourvil.
 1898. Yves-François Gargadennec.
 1904. Jean-Baptiste Martin.
 1909. Alain-Marie Guyader.

MAISONS NOBLES

Alleno, Sr de Saint-Alouarn : *d'argent à trois hures de sanglier de sable, arrachées de gueules ; devise : Mad e que-len e peb amzer.*

Guengat, Sr du dit lieu : *d'azur à trois mains dextres appaumées d'argent en pal ; devise : Tensor, et Léal à ma foy.*

Kerigny, Sr de Kervrac'h : *d'azur au lion d'or.*

Kernicher, Sr de Kerguéguen : *d'azur à trois mains dextres d'argent, un fer d'épieu de même en abyme.*

Saint-Alouarn, Sr de Kervéguen. Daniel, abbé de Quimperlé (1521-1553), portait *d'azur au griffon d'argent.*

MONUMENTS ANCIENS

Tumulus fouillé, à un petit kilomètre à l'Ouest du château de Saint-Alouarn.

Château de Saint-Alouarn, dont il subsiste encore un corps de logis et une grosse tour à moitié ruinée (xv^e siècle).

Moulin féodal de Saint-Alouarn.

Ruines du château de Guengat, dans la direction de Plogonnec, à 600 mètres Nord-Est de la gare. Il ne reste que quelques pans de mur et un grand puits carré, blasonné des armes de Guengat et de Kergorlay.